



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING  
DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023.**

— . . . —

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 décembre, à 19 heures 00 minute, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19.

**Nombre de Conseillers présents :** 14.

**Nombre de Conseillers votants :** 19.

**Date de la convocation :** 15 décembre 2023.

**Etaient présents :** GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, BERNARD Laurent, MARIANI Isabelle, GUILLAUME Johann, GUINET Stéphanie, LOISEL Maxime, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

HEPNER Delphine donne procuration à GUILLAUME Johann, BLANC-GARIN Magali donne procuration à MARIANI Isabelle, D'HALLUIN Florence donne procuration à GUINET Stéphanie, CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas, SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

**Secrétaire de séance :** LAUDE Jean-Jacques.

**Délibération 2023 – 33 :**

**Travaux de sécurisation des entrées village : Prémy, République, Liberté.**

Pour faire suite aux délibérations n°2023-08/09/10/11 du 15 mars 2023, Monsieur le Maire a sollicité le Département pour le financement des travaux de sécurisation d'entrées de village.

Dans le cadre de l'ASRDA 2023 (Attribution des aides à la sécurisation des routes départementales en agglomération), le Département accorde une subvention de 1 050 €.

Au titre des amendes de Police 2022, relatives à la circulation routière, la commune bénéficie :

- de 11 122 € pour l'aménagement de trottoirs rue de Prémy,
- de 6 883,50 € pour la création d'une chicane rue de la Liberté,
- de 10 875 € pour l'implantation d'une signalisation à Leds rues de la Liberté, de la République et de Prémy,
- de 5 000 € pour la mise en accessibilité des passages pour piétons rue de la République,
- de 6 000 € pour le remplacement d'un ancien abribus rue de la Liberté.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du versement à la commune de la totalité des amendes de Police 2022, en date du 07 novembre 2023, pour un montant de 39 880,50 €.

Dans le cadre de l'AATRD 2023 (Aide à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales), la participation départementale s'élèvera à 8 960 € pour la réalisation de travaux de borduration et de trottoirs rue de Prémy.

Le plan de financement définitif est donc :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant octroyé	Taux de financement
<b>Travaux</b>		<b>Département :</b>		
- entrée RD15 rue de Prémy	65 033 €	- ASRDA	1 050 €	0.78 %
- entrée RD29 rue de la République	30 559 €	- Amendes de Police :		29.67 %
- entrée RD29 rue de la Liberté	30 002 €	Aménagement trottoirs	11 122 €	
		Création de chicane	6 883,50 €	
		Signalisation Led	10 875 €	
		Accessibilité piétons	5 000 €	
		Remplacement abribus	6 000 €	
<b>Sous-total travaux :</b>	<b>125 594 €</b>			
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		- AATRD	8 960 €	6.67 %
- rue de Prémy	4 200 €			
- rue de la République	2 500 €			
- rue de la Liberté	2 100 €			
<b>Sous-total MO :</b>	<b>8 800 €</b>	<b>Sous-total subventions :</b>	<b>49 890,50 €</b>	<b>37,12 %</b>
		<b>Commune :</b>		
		- Autofinancement :	<b>84 503,50 €</b>	<b>62.88 %</b>
<b>Coût Total de l'opération</b>	<b>134 394 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>134 394 €</b>	<b>100.00 %</b>

Enfin, Monsieur le Maire indique que la TVA s'élèvera à 26 878,80 €, et le F.C.T.V.A à 22 045,99 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à 15 voix pour et 4 contre :

- d'**ENGAGER** la réalisation des travaux dès 2024,
- d'**AUTOFINANCER** le reste à charge communal,
- d'**INSCRIRE la dépense** au budget 2024,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude GUINET.

Jean-Jacques LAUDE.

*Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication sur le site de la commune [www.marcoing.fr](http://www.marcoing.fr) en date du 22 décembre 2023.*